

# Politique de soutien à l'enseignement clinique Faculté de médecine

Tony Leroux, Professeur titulaire, Audiologiste  
Vice-doyen aux sciences de la santé

1 juin 2017

# Historique du financement de l'enseignement clinique

## Subvention du MÉES à la Faculté de médecine

- Environ 7 millions \$ par année
- À l'origine, ce montant permettait de soutenir l'organisation, dans les CHU et les CHU affiliés, des stages des externes et des résidents des programmes de médecine, de médecine dentaire et de pharmacie.
- En 2015, la Faculté de médecine décide d'étendre l'application à tous les programmes des sciences de la santé de la Faculté.

# Historique du financement de l'enseignement clinique

## Compensation versée par l'École de réadaptation et l'École d'orthophonie et d'audiologie

- Versée directement par les Écoles à l'ensemble des milieux cliniques participant à la formation des stagiaires de quatre programmes (audiologie, ergothérapie, orthophonie et physiothérapie).
- Établies localement, les sommes quotidiennes versées par étudiant ne sont pas les mêmes d'une École à l'autre.

# Les principes ayant guidé la refonte de la politique

## **Systeme unique**

- Le versement du soutien à l'enseignement doit être fait à partir d'une somme unifiée pour éviter que les établissements reçoivent du soutien de deux sources différentes provenant de la Faculté (double soutien).

## **Équité**

- Les sommes quotidiennes par étudiant doivent être uniformes, peu importe la discipline visée.

## **Exigences d'utilisation**

- Le versement des sommes doit être accompagné d'exigences concernant l'utilisation de ces sommes.

## **Reddition de compte**

- L'utilisation des sommes doit faire l'objet d'une reddition de compte.

# La répartition de la subvention du MÉES

## **Basée sur les équivalents étudiants temps complet (ÉÉTC)**

- 1 ÉÉTC = 260 jours de stage

## **Seuil pour recevoir une part de la subvention**

- 15 ÉÉTC par année (année académique précédente: aut.-hiver-été)

## **Valeur de l'unité distribué**

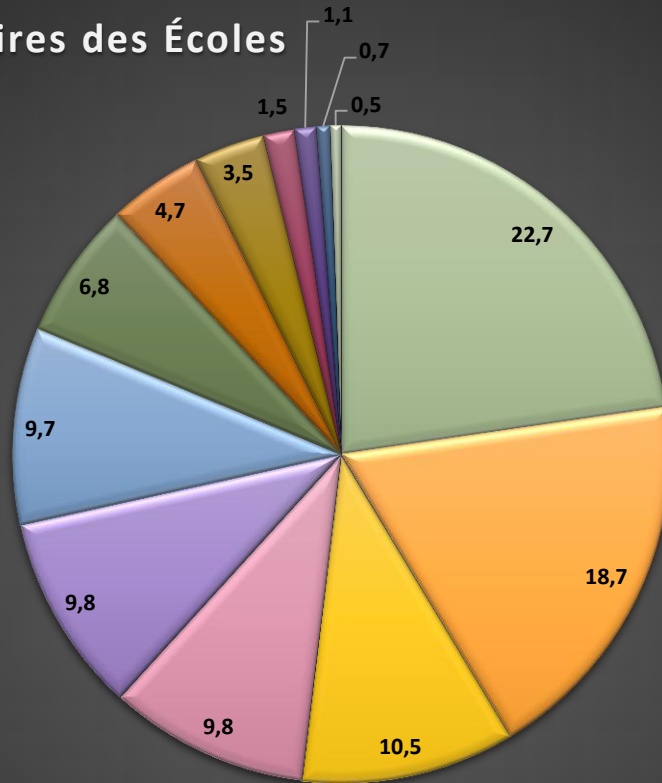
- 14\$ par jour de stage pour toutes les disciplines, une somme de 7\$ par jour de stage est ajoutée pour les disciplines des sciences de la santé

## **Mode de versement**

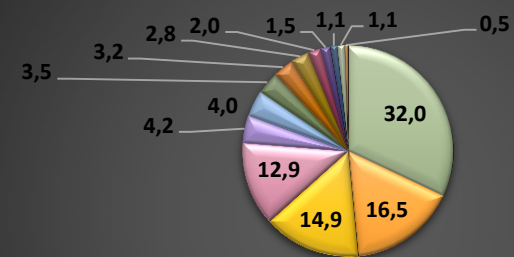
- Une fois par année en fin d'année financière, avril
- Versé à la direction financière de l'établissement, avec lettre au PDG et à la direction de l'enseignement (ventilation par programmes)

# Répartition 2016-17 subvention MÉES

Stagiaires des Écoles



Ensemble des stagiaires



- CHUM
- CIUSSS Est
- CHU Ste-Justine
- CIUSSS Nord
- CISSS Mauricie
- CIUSSS Centre-sud
- CISSS Laval
- ICM
- CISSS Laurentides
- CISSS Lanaudière
- CISSS-ME
- ESPUM
- CISSS-MC
- CISSS Abitibi

- CIUSSS Centre-sud
- CHUM
- CISSS Laurentides
- CIUSSS Nord
- CIUSSS Est
- CHU Ste-Justine
- CISSS Lanaudière
- CISSS Laval
- CISSS-MC
- CISSS-ME
- CISSS Abitibi
- CISSS Mauricie
- ICM

Les stages des Écoles représentent 7% de la subvention

# Compensation versée par l'École de réadaptation et l'École d'orthophonie et d'audiologie

## **Versement, par les Écoles, aux établissements autres que ceux recevant une part de la subvention du MÉES**

- Versé à la direction financière de l'établissement, avec lettre à la personne responsable de l'établissement.

## **Valeur de la compensation**

- 21\$ par jour de stage par étudiant pour toutes les disciplines des sciences de la santé

## **Mode de versement (École d'orthophonie et d'audiologie)**

- Deux fois par année

# Conditions d'utilisation

## Activités admissibles

### **Activités admissibles pour les professionnels de la santé contribuant de façon directe ou indirecte à la formation des stagiaires**

- Formation dans un domaine d'expertise professionnelle, formation à la pédagogie en sciences de la santé.
- Participation à des congrès professionnels ou thématiques en tant que conférencier, organisateur ou auditeur.
- Activités d'accueil des étudiants et de soutien aux superviseurs.



# Conditions d'utilisation

## Dépenses admissibles

### Types de dépenses admissibles

- Frais d'inscription, frais de déplacement et de séjour pour une activité admissible.
- Ressources permettant le développement de l'érudition (livres, ressources en ligne, abonnements à des revues savantes, logiciels spécifiques).
- Petits équipements/outils de mesure permettant une pratique de pointe (non immobilisables et excluant les équipements courants), matériel, outils d'évaluation, logiciels (incluant licences d'utilisation).

# Reddition de compte

## Rapport annuel

- Pour chacun des établissements.
- Ventilation par types de dépenses admissibles.
- Pour les petits établissements, possibilité de présenter un rapport de reddition de compte pour une période plus longue qu'une année (par entente).
- Le rapport de reddition de compte de l'année précédente doit avoir été déposé pour recevoir le versement pour l'année en cours.

Merci de votre participation à  
la formation clinique de nos étudiants !

